

## Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

### Dossier

#### **DOSSIER n°18 : T.O.A.C. - T.U.C. VOLLEY-BALL 0314739**

- Lors de la rencontre CNM019 du 31 janvier 2023 opposant le T.O.A.C. - T.U.C. VOLLEY-BALL au STADE POITEVIN VOLLEY BEACH, le club du T.O.A.C. - T.U.C. VOLLEY-BALL a enfreint l'article 15 du RPE de la coupe de France PRO masculine.

#### **DOSSIER n°19 : ELAN SPORTIF DE CARPIQUET DE VOLLEY 0148994**

- Le club de l'ELAN SPORTIF DE CARPIQUET DE VOLLEY a informé la Commission Fédérale Sportive le 3 février 2023 que son équipe M13 ne participerait pas au tournoi BFG du 5 février 2023.

### Absence de responsable de salle

N°	Match	Date	Heure	Club	N° Club
RES051	COF014	04/02/2023	18:30	ETUDIANT CLUB ORLEANAIS	454144
RES052	BMM013, BMM014, BMM015	04/02/2023	13:30	NIMES VOLLEY-BALL	307732
RES053	BFL013, BFL014, BFL015	05/02/2023	11:00	VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR	67686
RES054	BMG013, BMG014, BMG015	05/02/2023	11:00	VOLLEY OLYMPIQUE JUVISY/ATHIS MONS	912772
RES055	CFO013, CFO014, CFO015	05/02/2023	11:00	VOLERO LE CANNET COTE D'AZUR	67686
RES056	JMG010, JMG011, JMG012	05/02/2023	11:00	COURBEVOIE SPORTS	926073

*Conformément à l'article 5 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.*